Règlement

Les courses sont ouvertes à tous les licenciés et non licenciés nés en 1998 et avant. Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

Inscription

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Dossards

Le retrait des dossards est à effectuer, sur présentation d'une pièce d'identité. Le port du dossard est obligatoire : l'accrochage se fera sur la poitrine

Certificats médicaux

Tous les licenciés devront obligatoirement joindre une photocopie de leur licence 2012 à leur bulletin d'inscription. Tous les non-licenciés devront obligatoirement joindre, à leur inscription, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied datant de moins de 3 mois à la date de l'épreuve. Tout bulletin incorrectement rédigé ou incomplet pourra être refusé. Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.

Sécurité

Des commissaires de course et signaleurs ainsi que des agents municipaux seront présents pour assurer la sécurité. Le temps de course est limité à 2 h après le départ pour le 10 km et à 1h pour le 5km. Un coureur défaillant ou hors délai sera dès lors disqualifié et sera pris en charge par un véhicule d'assistance de course. Le service médical et les secours seront assurés par un médecin et une antenne de la Sécurité Civile ou équivalent. La présence de cycliste, motocycliste ou tout autre véhicule en relation avec un concurrent est interdite sur les parcours durant les temps de course.

Assurances

L'organisateur est couvert par une police d'assurance de responsabilité civile souscrite à cet effet. Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les autres participants sont tenus de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique et/ou psychique pendant ou après la course. Cas de force majeure. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne serait effectué.

Droit à l'image: Les concurrents cèdent leur droit à l'image à l'organisateur sauf refus notifié par écrit. Les photos ou films seront destinés à être publiés sur divers supports tels que le site internet de l'association, bulletin des partenaires (Fondation Orange, Municipalité, Hôpital de Béziers, Midi Libre...)

Informatique et liberté: Conformément à la loi «informatique et liberté» du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Chaque concurrent pourra faire valoir ce droit en écrivant à : sportif de coeur - 122 rue de la Crouzette - 34500 BEZIERS